



Livret énergie LA ROCHE-JAUDY

« L'énergie la moins chère pour se chauffer est celle qu'on ne consomme pas. »

Mot du maire

La liste de nos charges incompressibles évolue plus vite que celle qui sert de base pour évaluer notre pouvoir d'achat. Ainsi, les chiffres, selon leur présentation, peuvent laisser croire que le pouvoir d'achat a augmenté. Mais a-t-il augmenté pour tout le monde ? Sur notre territoire communal, 60% des foyers fiscaux sont non imposables et 15% vivent sous le seuil de pauvreté. Les fins de mois sont donc souvent difficiles pour beaucoup d'entre nous d'autant que les charges liées à l'énergie sont en constante augmentation. Ce constat a incité les élus de la commune et les membres du CCAS à vous proposer ce livret et à étudier diverses actions à venir qui vous seront présentées ultérieurement.

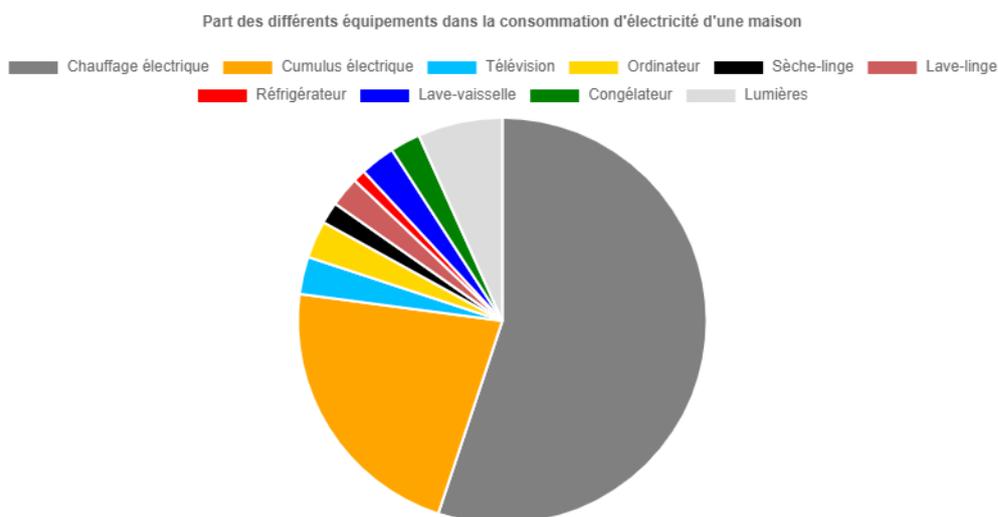
Ce livret énergie vient donc, après le livret du citoyen et celui de l'urbanisme (disponibles en Mairies ou sur le site larochejaudy.bzh), apporter des conseils en la matière ou juste rappeler quelques gestes simples mais efficaces qui permettent de réduire notre consommation d'énergie à l'heure ou se chauffer quitte doucement mais sûrement la liste des nécessités pour bientôt rejoindre, pour beaucoup, celle du luxe !

Pour autant, rien n'est inéluctable. On peut aussi consommer moins pour gagner plus ! En effet, il suffit, par exemple, de mesurer, à l'aide d'un simple thermomètre, un matin, la température de son eau chaude au robinet pour bien souvent s'apercevoir qu'elle dépasse les 55 °. Si tel est le cas, un réglage s'impose et vous permettra d'économiser des KWs mais aussi des euros ! Par ces petites actions cumulées avec d'autres petits gestes simples du quotidien, principalement au niveau du chauffage, je peux vous garantir qu'à la fin d'une année, la somme économisée, ou surtout, non dépensée, sera conséquente. N'oublions pas que ce sont des petits ruisseaux qui forment des rivières. Les achats groupés proposés régulièrement par la commune peuvent aussi augmenter votre pouvoir d'achat.

Dans ce livret, vous trouverez également les différentes aides possibles pour rénover votre habitat.

Le CCAS reste bien évidemment à votre disposition sur ce sujet comme sur d'autres.

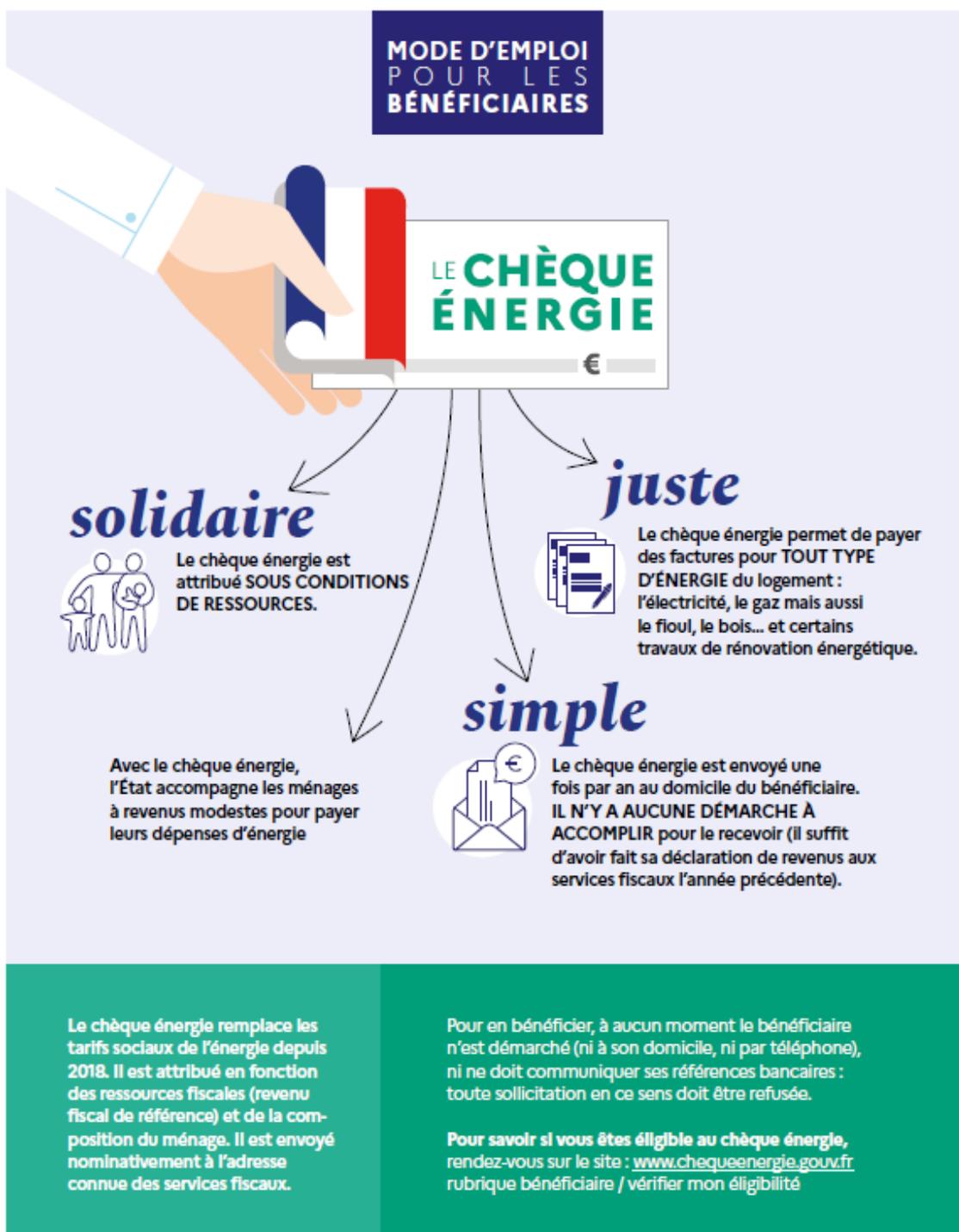
Votre Maire, Jean-Louis Even.



L'estimation ci-contre a été réalisée pour **un couple avec un enfant occupant un logement chauffé à l'électricité de 60m²** et disposant de deux télévisions, trois ordinateurs, un lave-linge, un réfrigérateur, un lave-vaisselle, un sèche-linge et un congélateur. Pour cette estimation, on a considéré que le logement était occupé le soir et le week-end et que le logement était moyennement isolé. Il en résulte une **consommation d'électricité** totale estimée d'un peu moins de 11 000 kWh.

LE CHEQUE ENERGIE : une aide au paiement des factures

En cas de difficulté sur son utilisation ou en cas de problèmes lors d'un changement de fournisseur, les services d'accueil de vos mairies (02 96 91 36 31 / 35 66) ou ceux de la Maison France Services de Tréguier (02 96 92 33 46) peuvent vous aider.



LE CHEQUE ENERGIE :

Le chèque énergie aide à payer les factures d'énergie et achats de combustibles. Il permet aussi de payer certains travaux (réalisés par des professionnels reconnus) ou dépenses énergétiques.

Pour pouvoir en bénéficier, le revenu fiscal de référence annuel du ménage doit être inférieur à 10 800 € par unité de consommation (UC).

Il n'y a aucune démarche à faire pour bénéficier du chèque énergie, l'administration fiscale se charge de fixer la liste des personnes remplissant les conditions d'attribution. Le montant du chèque est d'au minimum 48 € et d'au maximum 277 €.

Le chèque énergie est cumulable avec le dispositif MaPrimeRénov' (voir ci-après).

Le gouvernement a annoncé qu'en décembre 2021, les bénéficiaires du chèque énergie recevront automatiquement une aide supplémentaire de 100 pour les aider à payer leurs factures d'énergie.

L'aide sera versée automatiquement aux bénéficiaires, en une fois, par leur employeur ou par un organisme partenaire de l'État selon leur situation (Pôle Emploi, Urssaf, caisse de retraite, CAF, etc.), sans avoir à en faire la demande.

✓ L'ESSENTIEL À RETENIR

Chèque énergie : 100 € de plus en décembre 2021

Objectif : compenser la hausse des prix de l'énergie

Envoyé aux ménages ayant reçu le chèque énergie 2021

Envoi automatique par courrier postal

hellio
particulier.hellio.com

L'INDEMNITE INFLATION : aide exceptionnelle – décembre 2021

Indemnité de 100 €

versée à partir du mois de décembre

Une voiture essence

Roule en moyenne
8 920 km par an

Consomme en moyenne
7,1 litres/100 km

Avec un prix moyen
de 1,51 €/litre en
2018-2019, la facture
annuelle est
de 956 €

La hausse de
9 centimes par
rapport à la moyenne
de la période 2018-
2019 correspond
à un surcoût
annuel de 57 €

Sont concernés dans la limite d'un
revenu de moins de 2 000 € nets/mois :

- Les salariés
- Les indépendants
- Les retraités
- Les demandeurs d'emploi
- Les étudiants boursiers
- Les étudiants autonomes fiscalement

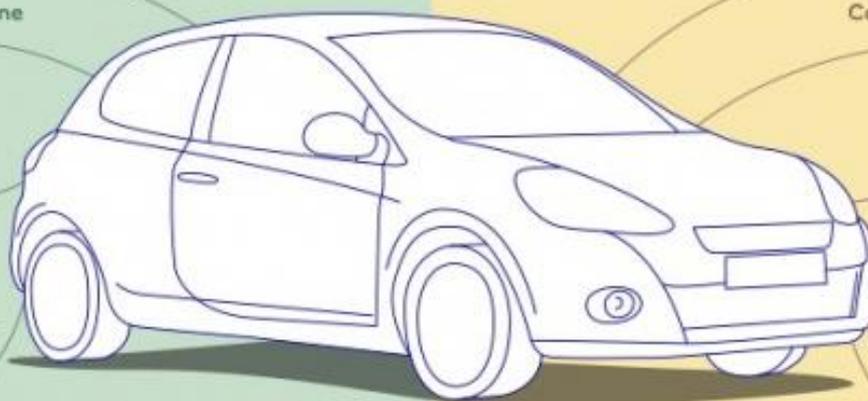
Une voiture diesel

Roule en moyenne
14 392 km par an

Consomme en moyenne
6,1 litres/100 km

Avec un prix moyen
de 1,44 €/litre en
2018-2019, la facture
annuelle est
de 1 198 €

La hausse de
9 centimes par
rapport à la
moyenne de la
période 2018-2019
correspond
à un surcoût
annuel de 79 €





LE GUIDE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TOUTES LES AIDES DISPONIBLES



maprimerenov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Ma Prime **Rénov'** est destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Ma prime **Rénov'** permet de financer des travaux de rénovation énergétique. La prime est versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Elle s'adresse à tous les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et des gains énergétiques permis par les travaux. Les plafonds de ressources sont catégorisés en 4 couleurs de profil (Bleu, Jaune, Violet, Rose) selon les différents niveaux de revenus. Plus les ressources sont importantes et moins le montant de la prime est élevé.

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Quels types de travaux :

Le dispositif finance tous les travaux qui ont pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Dans les travaux éligibles, on peut citer l'installation de chauffage écologique, comme le poêle à granulés ou à bûches, de foyers fermés, d'insert, de chaudière à bois, de pompe à chaleur, de chaudière solaire combinée, de chauffe-eau solaire individuel, de ventilation double flux et de chaudière gaz à très haute performance énergétique. On peut également citer, l'installation de chauffe-eau thermodynamique, la suppression de cuve de fioul, le raccordement aux réseaux de chaleur ou réseaux de froid, ainsi que la réalisation d'audit énergétique.

Prime cumulable avec :

- Les primes CEE ou primes énergie (voir page 8)
- L'éco-prêt à taux 0
- TVA à taux réduit de 5.5%

Procédure :

Pour pouvoir bénéficier de la prime le logement doit avoir été construit depuis plus de 2 ans, et les travaux et/ou dépenses de rénovation doivent concerner la résidence principale (logement occupé au moins 6 mois par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure).

La demande est à faire en ligne sur le site : www.Faire.gouv.fr. Vous y trouverez également la liste des professionnels reconnus garant de l'environnement (RGE), condition nécessaire à l'obtention de la prime.

**RGE RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT**



Dès la fin des travaux, transmettre la facture du professionnel RGE sur le site MaPrimeRénov' pour demander le versement de la prime et des éventuelles aides complémentaires.

La prime est versée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans les 4 mois qui suivent, par virement bancaire.

L'Anah peut réaliser ou faire réaliser tout contrôle pour vérifier l'achèvement des travaux et prestations financés et la conformité des travaux réalisés par rapport au projet ayant fait l'objet de la demande de prime. En cas de non-conformité, tout ou partie des sommes perçues devra être reversé.



Habiter Mieux Sérénité **(Aide de l'Agence Nationale de l'Habitat)**

Habiter mieux sérénité, c'est un accompagnement conseil et une aide financière pour accompagner les ménages aux ressources modestes dans leur projet de rénovation énergétique globale de leur logement. Habiter Mieux sérénité concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au-moins 35%. Le financement est proportionnel au montant des travaux.

Avec Habiter Mieux sérénité, vous bénéficiez d'un accompagnement pour vous aider à définir et réaliser vos travaux. L'opérateur-conseil vous accompagne pour le diagnostic du logement ; définition et chiffrage de votre projet ; réalisation des démarches pour obtenir toutes les aides financières auxquelles vous avez droit.

Les conditions à remplir :

- Les travaux doivent être faits par une entreprise ou un artisan qualifié RGE ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux 0 pour l'accession à la propriété depuis 5 ans ;
- Le logement a plus de 15 ans.

Cumul :

- Habiter Mieux sérénité **n'est pas cumulable** avec Ma Prime Rénov'
- L'aide est cumulable avec les CEE, le chèque énergie et la TVA à taux réduit. L'Eco-prêt à taux 0 peut également financer le montant restant à payer.
- Une aide locale peut aussi vous être accordée en complément par votre Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalité. Le référent local Anah vous renseignera sur cette possibilité.

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

et les aides dites « Coups de pouce » :



Proposés par les fournisseurs d'énergie pour financer partiellement ou totalement des travaux standards d'économie d'énergie. Le montant de l'aide tient compte de l'ampleur des économies d'énergie réalisées et des revenus.

Et / Ou

Les aides « Coups de Pouces » :

- **Prime coup de pouce chauffage et/ou isolation** : permet de payer les dépenses pour le remplacement d'un chauffage ou de faire des travaux d'isolation. Les travaux d'installation du nouvel équipement doivent être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).
- **Prime coup de pouce thermostat avec régulation performante** : est versée en cas d'installation d'un thermostat programmable pour le chauffage individuel. L'installation doit être faite par un professionnel RGE.
- **Prime coup de pouce rénovation globale d'une maison individuelle** : est attribuée pour réaliser des travaux de rénovation globale d'une maison individuelle. Les travaux doivent permettre de baisser la consommation annuelle d'énergie primaire d'au-moins 55% et inclure au-moins un geste d'isolation.
- **Prime coup de pouce rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif** : est attribuée pour réaliser des travaux de rénovation globale. Les travaux doivent permettre une baisse de consommation annuelle en énergie primaire d'au-moins 35%.

Le montant de l'aide tient compte de l'ampleur des économies d'énergie réalisées et des revenus. Pour en savoir plus :

<https://www.faire.gouv.fr/>

Bon à savoir : aides pour l'amélioration de l'habitat



- **Habiter sain ou Habiter serein (ANAH)** : aide aux travaux nécessaires pour mise en sécurité de votre logement, le rendre confortable et sain (ex : travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz : installation d'une salle de bain et de toilettes : confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture).
- **Habiter Facile (ANAH)** : Aide aux travaux d'adaptation pour vivre chez soi le plus longtemps possible ou adapter le logement à un handicap.
- **Bien vieillir chez soi (Carsat)** : la caisse de retraite peut accorder une aide financière pour réaliser des petits travaux d'aménagement afin de prévenir la perte d'autonomie (exemple : remplacement d'une baignoire par une douche). Elle est attribuée aux retraités du régime général ou retraités de l'Etat. Le montant de l'aide peut atteindre 3500 €.
- **L'éco-prêt à taux zero (éco-PTZ)** : permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements. L'éco-PTZ est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant plafond passe de 30 000 à 50 000 euros pour les rénovations globales. Dans ce cas, la durée maximale du prêt est de 20 ans au lieu de 15.

Le Point Information Habitat : Lannion-Trégor Communauté

Lannion
Cavan
Perros-Guirec
Plestin-les-Grèves
Pleudaniel
Plouaret
Tréguier

02 96 05 93 50
info.habitat@lannion-tregor.com



QUE TROUVE-T-ON AU POINT INFO HABITAT ?

Vous avez un projet de CONSTRUCTION ou d'ACHAT de logement ?

BÉNÉFICIEZ :

- 📍 d'informations sur l'offre de terrains à vendre
- 🔧 de conseils techniques et financiers
- 🏠 d'aides financières sous conditions que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant (en résidence principale)

Vous souhaitez RÉNOVER ou AMÉLIORER votre logement ?
(renovation thermique, adaptation au handicap, etc...)

BÉNÉFICIEZ :

- 🔧 de conseils techniques et financiers
- 🏠 d'un accompagnement tout au long de votre projet
- 📊 d'une évaluation énergétique à domicile
- 💰 d'aides financières sous conditions que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant (en résidence principale)

Vous avez des questions concernant la LOCATION ?

BÉNÉFICIEZ :

- 🏠 de conseils sur l'investissement locatif
- 📄 d'informations juridiques sur les rapports propriétaire-locataire
- 🏠 d'informations sur l'accès au logement social
- 💰 d'aides financières et d'avantages fiscaux pour les propriétaires bailleurs sous conditions

Lieux de permanence du Point Info Habitat



RÉNOVATION

Vous êtes propriétaire, occupant ou bailleur, le PIH peut vous accompagner dans votre projet de rénovation.



ACQUISITION / CONSTRUCTION

Vous souhaitez acheter un terrain ou acquérir un logement existant, le PIH peut vous aider dans votre démarche.



LOCATION

Vous êtes locataire, futur locataire, ou proposez un logement en location, le PIH vous donne les informations essentielles.



FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

40 gestes simples pour réduire vos factures d'eau et d'énergie

□ POUR CONSOMMER MOINS D'EAU □ POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE □ POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

22°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE PENDANT LA TOILETTE (10°C LE RESTE DU TEMPS)

- Installez un mousseur sur le robinet.
- Repérez les fuites et réparez-les rapidement.
- Préférez les douches aux bains.
- Coupez l'eau pendant le savonnage.
- Privilégiez la position froide lorsque vous fermez les robinets mitigeurs.

18°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE LA NUIT

20°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE EN JOURNÉE

- Fermez les volets la nuit.
- Installez des rideaux épais et fermez-les la nuit.
- Évitez de faire pendre vos rideaux devant les radiateurs.
- Laissez entrer la lumière.
- Purgez régulièrement les radiateurs.

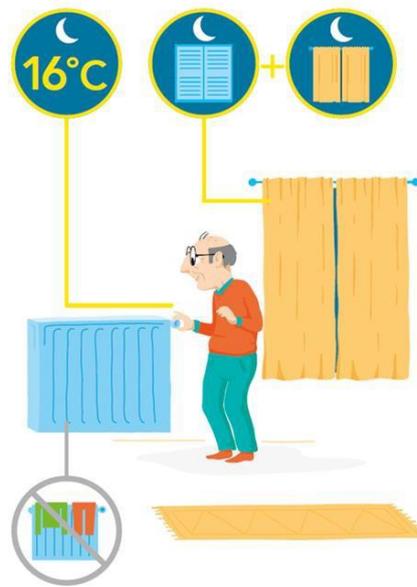
- Éteignez la lumière en quittant la pièce.
- Fermez les portes des pièces peu chauffées.

- Aérez les pièces 5 à 10 mn par jour même en hiver.
- Ne brûlez pas de bougies ou d'encens. Ils émettent des polluants.
- Débranchez l'ordinateur. Même éteint, il consomme de l'électricité.
- Évitez les abat-jour sombres ou épais.
- Évitez l'usage de radiateurs d'appoint électriques ou gaz.
- Éteignez simultanément les appareils électriques, à l'aide d'une multiprise.

- Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur.
- Dégivrez régulièrement le congélateur et le réfrigérateur.
- Nettoyez régulièrement la grille arrière du réfrigérateur.
- Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.
- Utilisez des casseroles adaptées à la taille des plaques.
- Pendant la cuisson, couvrez les casseroles.
- Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.
- Évitez d'ouvrir la porte du four pour vérifier la cuisson. (le four est déjà chaud).
- Démarrez le nettoyage par pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).
- Ne prélevez pas la vaisselle.
- Nettoyez régulièrement le filtre de votre lave-vaisselle.
- Remplissez complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser.

- Nettoyez et dépoussiérez les bouches de ventilation.
- Régulez la température du chauffe-eau entre 55°C à 60°C.
- Privilégiez les lessives portant un label environnemental.
- Essorez le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge.
- N'utilisez pas plus de lessive que la dose recommandée.
- Privilégiez les cycles courts à basse température voire à froid.
- Dès que la température extérieure est plus douce, baissez le chauffage.
- Si vous partez plus d'une journée, mettez le chauffage en mode hors gel et coupez le ballon d'eau chaude électrique.
- Privilégiez les programmes « Éco ».

- Dès que possible, faites sécher votre linge à l'air libre (plutôt qu'au sèche-linge).



Des petits investissements astucieux

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU



Un mousseur (ou aérateur)

Une fois placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit **de 30 à 50%** mais la pression ne diminue pas !

< 10 €



Un sablier ou un minuteur dans la salle de bain

Ce petit objet que l'on trouve quasiment dans toutes les cuisines peut être fort utile dans la salle de bain. Il vous aidera à ne pas dépasser **5 minutes sous la douche**.

< 10 €



Une douchette économe

Avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réalisez ainsi **jusqu'à 75% d'économie d'eau**.

de 25 à 45 €

UNE ASTUCE POUR REPÉRER LES FUITES D'EAU

Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !



POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



Un thermomètre

Placé dans le congélateur, le réfrigérateur et un peu partout dans la maison, il permet à tout moment de juger si la température est adéquate. Vous pourrez ainsi régler votre congélateur, votre réfrigérateur et vos radiateurs pour éviter de trop consommer.

< 10 €



Une multiprise à interrupteur

C'est l'accessoire indispensable pour faire des économies d'électricité. Brancher plusieurs appareils sur une multiprise permet d'éteindre simultanément tous vos équipements en veille. À la clé : jusqu'à **10% d'économie** sur votre facture d'électricité !

5 à 15 €



Une prise programmable mécanique

Grâce à un système de programmation hebdomadaire et/ou quotidienne, cette prise dotée d'une minuterie permet d'automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques. En déterminant ainsi précisément leurs périodes de fonctionnement, vous réalisez des économies d'électricité.

< 10 €



Un wattmètre

Relié à une prise, ce système permet de vérifier la consommation de votre appareil électrique. Il sera ensuite plus facile pour vous de mesurer les économies que vous pouvez réaliser.

20 € environ

DÉPENSES D'ÉNERGIE : COMMENT GARDER LE CONTRÔLE ?

DES OUTILS POUR TOUT MAÎTRISER



Les compteurs communicants
d'électricité (Linky) et de gaz pour suivre ses consommations.
► Installation gratuite et données sécurisées



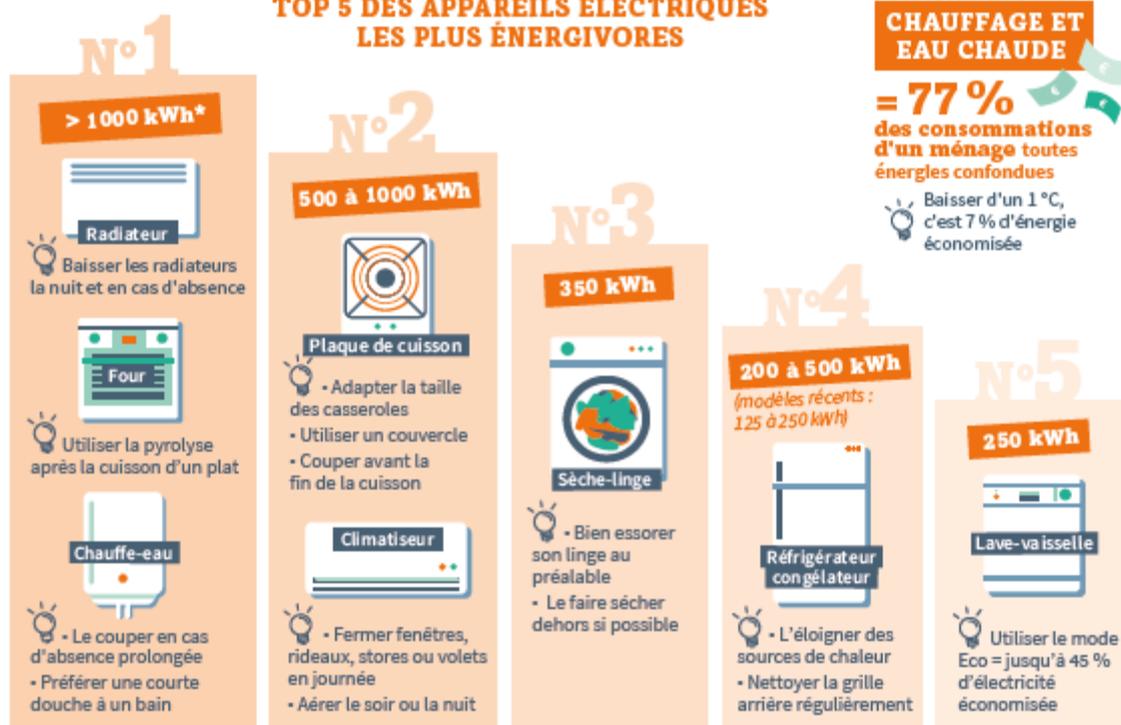
Le thermostat programmable
pour régler la température du logement et économiser jusqu'à 15 % d'énergie !
► Aide « Coup de pouce » à l'installation de 150 €



Autres petits investissements utiles
Un thermomètre ► moins de 10 €
Une multiprise à interrupteur ► 5 à 15 €
Une prise programmable ► moins de 10 €
Un wattmètre ► environ 20 €

DES POSTES TRÈS CONSOMMATEURS À SURVEILLER

TOP 5 DES APPAREILS ÉLECTRIQUES LES PLUS ÉNERGIVORES



*consommation d'électricité moyenne par an

LA CHASSE AUX GASPILLAGES CACHÉS

- Débrancher les appareils :** même en veille, ils consomment (près de 10 % d'électricité sur l'année, soit 80 € !).
- S'équiper d'un thermostat programmable** pour régler la température selon ses besoins réels.
- Faire fonctionner les appareils pleins :** le lave-vaisselle, la machine à laver ou encore le sèche-linge.

Nouveau : l'appli Ecowatt donne des astuces pour mieux consommer l'électricité.

POUR ALLER PLUS LOIN Guide de l'ADEME « Réduire sa facture d'électricité »



Pour votre sécurité :

Votre système de chauffage, outre le fait de vous coûter cher, peut aussi vous mettre en danger. Les cheminées doivent être ramonées tous les ans et votre logement doit être équipé d'un détecteur de fumée et selon le mode de chauffage, d'un détecteur de monoxyde de carbone.



Résumé en quelques points :

Réduire la consommation d'énergie est un enjeu financier et environnemental :

Enjeu financier : dans un contexte de crise économique et sociale et d'augmentation des prix de l'énergie, 2 Français sur 3 estiment que leurs factures d'énergie représentent une part importante des dépenses totales du foyer.

Enjeu environnemental : la raréfaction des ressources, la hausse de la température moyenne de la planète et la pollution sont sources de préoccupation.

Pour économiser l'énergie et réduire mes factures, je dois avant tout adopter des comportements économes, faciles à mettre en œuvre :

Chauffage : c'est le plus gros poste de consommation (65% des dépenses d'énergie).

Pour le réduire :

- J'évite de surchauffer. La température conseillée est 19°C dans le salon et la salle à manger et 16°C dans les chambres.
- J'éteins les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes pour aérer.

- Lors de mon absence en journée, je laisse les volets et rideaux fermés pour conserver la chaleur et baisser le chauffage.
- Je baisse le chauffage dans les pièces inoccupées.
- Je purge régulièrement les radiateurs.
- Je fais entretenir tous les ans ma chaudière par un professionnel.
- J'installe un système de régulation et de programmation du chauffage.

Astuce : Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation en moins.

A SAVOIR : L'entretien annuel des chaudières est obligatoire. Une chaudière entretenue dure 2 à 3 fois plus longtemps et consomme 10% d'énergie en moins.

Eau chaude :

- Je règle la température de l'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C (ce réglage permet également de supprimer le risque de brûlure).
- J'isole les tuyaux et le ballon d'eau chaude.
- J'installe un mitigeur ou un robinet thermostatique.

Appareils électriques et éclairage :

- J'éteins la lumière et les appareils électriques (TV, Hi-fi, ordinateur...) lorsque que je ne m'en sers pas.
- J'éteins les appareils plutôt que de les laisser en veille. Leur consommation en veille peut représenter jusqu'à 10% de ma facture d'électricité hors-chauffage.
- Je débranche les appareils électriques lorsque je ne les utilise pas : chargeur de portable, petit électroménager...
- Je dépoussière les lampes et abat-jour pour une meilleure luminosité.

Astuce : J'éteins les veilles des appareils Hi-fi, ordinateurs, TV... avec une multiprise munie d'un interrupteur.

Electroménager :

Réfrigérateur-congélateur :

- Je ne mets pas d'aliments encore chauds dans le congélateur ou le réfrigérateur.
- Je dépoussière les grilles arrière de ces appareils.
- Je dégivre dès que la couche de givre dépasse 3 mm.
- Je nettoie les joints des portes et je les change si besoin.
- Je ne place pas ces appareils près d'une source de chaleur (four ou fenêtre ensoleillée par exemple).

Lave-linge :

- Je lave mon linge à basse température
- Je remplis entièrement mon lave-linge avant de le mettre en marche.

- Je fais sécher mon linge à l'air libre (le sèche-linge est très énergivore). Si ce n'est pas possible : j'essore bien le linge avant de le mettre dans le sèche-linge.

Astuce : 25% d'électricité économisée avec un lavage à 40°C au lieu de 60°C.

Lave-vaisselle :

- J'utilise la touche « Eco ».
- Je remplis entièrement le lave-vaisselle avant de le mettre en marche.
- Je nettoie régulièrement les filtres et joints de porte.

Cuisson :

- Je couvre les casseroles lorsque je fais bouillir de l'eau (cela divise par 4 la consommation d'énergie).
- Je démarre un nettoyage par pyrolyse à la fin d'une cuisson pour profiter de la chaleur déjà produite.

En cas d'absence prolongée :

- J'arrête la production d'eau chaude.
- Je débranche tous les appareils électriques.

Remplacement ou achat de nouveaux équipements :

L'installation d'équipements performants (pour le chauffage, l'électroménager, l'éclairage...), couplée à ces gestes, me permettra de réduire significativement ma consommation d'énergie.

Lorsque j'achète des nouveaux équipements, je préfère ceux les mieux classés sur l'étiquette énergie (A+++ à G).

Travaux de rénovation :

Si je souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique dans mon habitation, je me renseigne en amont sur les travaux les plus utiles et sur les éventuelles aides financières.